

COMMUNE DE QUINSSAINES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 20 novembre 2025

L'an Deux Mil vingt-cinq,

Et le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Catherine BILLAUD – Sabine LEVASSEUR – Sandrine BOUNAB – Thierry FANAUD – Maryse MONTASTIER – Stéphane PITAVY – Franck PAJOT – André AUROUX – Martine GACON

Absents excusés ayant donné pouvoir : Julien DELUDET à Franck PAJOT – Loïc MORDAN à Sandrine BOUNAB – Yannick COITE à Stéphane PITAVY – Fanny VACHON à Maryse MONTASTIER – Paméla ETIENNE à Thierry FANAUD

Secrétaire de séance : Martine GACON

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Eclairage public rue des Hirondelles,
- Mandats de vente Capi France,
- Convention de prêt du mini bus avec le RPI Quinssaines-St Martinien-Lamaids

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025

Le compte rendu de la séance du 30 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 – ACHAT GROUPE ELECTROGENE

Monsieur le Maire propose d'acquérir un groupe électrogène d'occasion pour la commune de Quinssaines.

Madame AUGET Monique a fait une proposition pour un montant de 650 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir le groupe électrogène appartenant à Madame AUGET Monique pour un montant de 650 €.

3 – DECISIONS MODIFICATIVES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
Article (chap) - Libellé	Montant
6042 (011) : Achats prestation de service	214,30 €
60613 (011) : Chauffage urbain	-3 500 €
6064 (011) : Fournitures administratives	-1 000 €
6067 (011) : Fournitures scolaires	-1 500 €
61358 : (011) : Autres	1 000 €
615232 (011) : Réseaux	-3 000 €
61551 (011) : Matériel roulant	1 500 €
61558 (011) : Autres biens mobiliers	2 500 €
6161 (011) : Multirisques	446,54 €
6184 (011) Versements à des organismes	100 €
6188 (011) : Autres frais divers	3 000 €
6218 (012) : Autre personnel extérieur	1 000€
62268 (011) : Autres honoraires, conseils...	-500 €
6231 (011) : annonces et insertion	-500 €
6238 (011) : Divers	-700 €
6262 (011) : Frais de télécommunication	200 €
6288 (011) : Autres	13 796,46 €
6336 (012) : Cotisation au centre national	1 000 €
63512 (011) : Taxes foncières	-998 €
64111 (012) : Rémunération principale	-7 000 €
64112 (012) : Supplément familial de traitement	-802,17 €
64113 (012) : NBI	-350 €
64132 (012) : Supplément familial de traitement	200 €
64136 (012) : Indemnités liées à la perte d'emploi	3 252,17 €
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	3 000 €
6454 (012) : Cotisations aux ASSECIC	500 €
6458 (012) : Cotisations aux organismes sociaux	100 €

6475 (012) : Médecine du travail, pharmacie	100 €
65134 (012) : Aides	-1 000 €
65311 (012) : Indemnités de fonction	-2 500 €
65568 (65) : Autres contributions	-1 000 €
65748 (65) : Autres personnes de droit privé	-1 200 e
65888 (65) : Autres	-1 700 €
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	-4 000 €
7392221 (014) : Fonds de péréquation	-3 445 €
Total Dépenses	0,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	
Article (chap) - Opération	Montant
2188 (21) – 199 : armoire frigorifique	1 602,42 €
2313 (23) – 174 : Rénovation énergétique des bâtiments communaux	4 270,00 €
2315 (23) – 198 : Travaux divers	-5 872,42 €
Total Dépenses	0,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité valide ces décisions modificatives.

4 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement.

La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la commune. Les tirages des crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de réaliser une ligne de trésorerie :

- Montant : de 50 000 €,
- Prêteur : Caisse d'Epargne,
- Taux d'intérêt : taux fixe 2,99 %,
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office,
- Frais de dossier : 0,20%

- AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de Trésorerie.

5 – ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BUDGET DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DES VENTES DE TERRAINS A BATIR

Le Code Général des Impôts prévoit l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée des opérations de cession de terrains à bâtir (terrains non intégrés dans un budget lotissement) depuis le 11 mars 2010. La commune a délibéré le 05 septembre 2017 pour la vente de terrains à bâtir (parcelle AD346 divisée en 3 lots).

Pour être en conformité avec la réglementation fiscale, il convient donc d'assujettir à la TVA le budget principal en ce qui concerne les ventes de terrains à bâtir qui ne sont pas intégrés et gérés dans un lotissement et de créer un code service pour cette activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE** l'assujettissement à la TVA du budget principal en ce qui concerne les cessions de terrains à bâtir.

6 – ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES HIRONDELLES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux suivants :

Eclairage public Rue des Hirondelles

Les dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élèvent à **3 390 €**.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Energie (SDE03) peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune de **2 542 €**, selon le plan de financement annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER** les travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire,
- DE DEMANDER** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier,
- PREND ACTE** de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **558 €** **par an pendant 5 ans** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat, imputé sur le compte 65568 « contributions aux organismes de regroupement ».

7 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES ROSSIGNOLS : MANDAT DE VENTE CAPI FRANCE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier la vente de la parcelle AM408 (1 352 m²) située rue des Rossignols à l'agence immobilière CAPI France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE CONFIER** la vente de la parcelle AM408 d'une superficie de 1 352 m² située rue des Rossignols à l'agence immobilière CAPI FRANCE,

- PRECISE** que le prix net vendeur est de 24 000 € TTC, frais d'agence 3 000 € compris,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat de vente.

8 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES MESANGES : MANDAT DE VENTE CAPI FRANCE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier la vente de la parcelle BC476 (694 m²) située allée des Mésanges à l'agence immobilière CAPI France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE CONFIER** la vente de la parcelle BC476 d'une superficie de 694 m² située allée des Mésanges à l'agence immobilière CAPI FRANCE,
- PRECISE** que le prix net acheteur est de 23 000 € TTC, frais d'agence 3 000 € compris,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat de vente.

9 – CONVENTION DE PRET DU MINI BUS AVEC LE RPI QUINSSAINES-ST MARTINIEN-LAMAIDS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le RPI Quinssaines-St Martinien-Lamaids souhaite emprunter ponctuellement le mini bus pour permettre aux enfants de l'accueil périscolaire de faire des activités à l'extérieur de Quinssaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE** la mise à disposition gratuite du mini bus au RPI Quinssaines-Saint Martinien-Lamaids, dans les conditions précisées dans la convention,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La secrétaire de séance
Martine GACON

Le Maire,
Francis NOUHANT